

**COMMUNE DE LA FERTE-IMBAULT**  
**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
Séance du 10 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le dix février, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la Commune de LA FERTÉ-IMBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle GASSELIN, Maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 3 février 2016

**PRESENTS** : M. COLART Pascal, M. GATESOUBE Gérard, Mme Stéphanie GRIGAA, adjoints au Maire.

M. Frank-Chris CIRET, Mme DUPRÉ Pierrette, M. MAIGNAN Robert, Mme Isabelle ROUSSEAU

**ABSENTS EXCUSES** : M. Eric SICAULT, Maire adjoint (pouvoir à M. COLART), Mme BERNOS Evelyne, Mme Karine BOURGOIN, Mme Maria-Victoria DUGAND, M. Nicolas DUPIN, Mme Nadine GAGNEBIEN

**Secrétaire** : M. Pascal COLART

\*\*\*\*\*

La séance a débuté à 19h30

\*\*\*\*\*

<b>AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</b> <b>CHOIX DE L'ARCHITECTE</b>
--

Madame le Maire explique qu'il est envisagé d'installer la bibliothèque municipale au 29/31 rue Nationale, appelé la « maison Jaune» de manière à favoriser l'accès aux personnes à mobilité réduite et le développement de son activité culturelle.

Aussi, elle informe l'assemblée qu'elle a fait appel à 2 architectes et présente leurs propositions d'honoraires pour :

- M. Jean-Pierre ALBERTINI
- M. Alain JOUAN

Avec un taux d'honoraires hors taxes sera de 8% du montant hors taxe des travaux, la mission complète de maîtrise d'œuvre portera sur :

**1 - LA CONCEPTION ET LE PERMIS DE CONSTRUIRE**

- Esquisse
- Avant Projet Sommaire (APS)
- Avant Projet Détaillé (APD)
- Dossier de permis de construire

**2- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET PASSATION DES MARCHES**

- Projet de conception générale
- Assistance pour la passation des marchés de travaux

**3 - LA REALISATION**

- Direction de l'exécution des travaux
- Assistance aux opérations de réception

**MISSIONS COMPLEMENTAIRES**

- Relevé des ouvrages existants
- Etudes d'exécution
- Diagnostics techniques
- Coordinateur SPS

../..

Après délibération, le Conseil municipal retient la proposition de **Monsieur Alain JOUAN** qui sera tenu de respecter toutes les missions de maîtrise d'œuvre énumérées ci-dessus.

\*\*\*\*\*

**AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE**

Madame le Maire informe que, dans le cadre de l'aménagement de la bibliothèque municipale, un audit énergétique a été sollicité auprès d'Energis Collectivité Bâtiment afin d'évaluer le coût des travaux d'isolation du bâtiment à rénover et à réaménager, à savoir la « Maison Jaune » sise 29/31 rue Nationale.

Au vu des résultats énoncés du diagnostic énergétique et afin de venir en aide au financement du projet, il sera possible de solliciter une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire au choix et comme suit :

- 50 % des travaux d'isolation dans le cadre du contrat de Pays de Grande Sologne
- Une aide auprès de l'Ademe Val de Loire pour l'efficacité énergétique

Après délibération, le Conseil municipal charge Mme le Maire de solliciter ces aides auprès de la Région Centre Val de Loire.

\*\*\*\*\*

**AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Dans le cadre du Plan départemental de développement de la Lecture Publique, Madame le Maire informe l'Assemblée que le Conseil départemental peut attribuer une aide aux travaux d'extension et aux équipements de bibliothèques municipales à hauteur de 30 % du montant HT des dépenses avec un plafond de 30 000 €.

Elle explique que la Commune qui porte le projet est tenue de signer une convention avec le Conseil départemental l'engageant à respecter les critères de surface, d'achats de documents, d'horaires d'ouverture et de personnel.

Après délibération, le Conseil municipal :

- charge Mme le Maire de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil départemental
- autorise Mme le Maire à signer, si besoin, une convention avec le Conseil départemental engageant la Commune à respecter les critères de surface, d'achats de documents, d'horaires d'ouverture et de personnel.

\*\*\*\*\*

**AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC**

Madame le Maire propose de soumettre le projet d'aménagement de la bibliothèque municipale auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) dans le cadre de son programme avec pour objectif de favoriser l'accès à la culture à la population défavorisée ou empêchée pour des raisons sociales, économiques ou physiques (handicap, raison de santé ou d'âge ...).

Elle informe que ce soutien financier pourrait se situer à hauteur de 35 % a minima du montant des travaux hors taxes tout en sachant que le critère imposé est la surface du local qui doit être de 100 m2 au minimum et destinés au stockage d'ouvrages et de documents.

Après délibération, le Conseil municipal charge Mme le Maire de solliciter une demande de subvention auprès de la DRAC Centre Val de Loire.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h42

\*\*\*\*\*